

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 2025-049

Nos réf : SR/HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,****ARRETONS**

Article 1 : Monsieur THEVENIN Patrick représentant de l'entreprise VEOLIA EAU - SEPM organise lors de son séminaire d'entreprise « Un concours de pétanque entre les salariés VEOLIA ». Cette manifestation se déroulera le jeudi 12 juin 2025 de 10h00 à 18h00 sur la place des fêtes de Bavans 25550.

Article 2 : Le parking du marché pétanque sera fermé et le stationnement sur le site sera interdit à compter du mercredi 11 juin 2025 à 16h00 au jeudi 12 juin 2025 à 18h00 sauf services et personnes autorisées (Marché, Membres association de pétanque Bavanaise).

Article 3 : Les ateliers municipaux baliseront la zone de manifestation à l'aide de panneaux annonceurs de stationnement interdit. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès au parking et seront mises en place par les ateliers municipaux. Le nettoyage de la voie publique sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des ateliers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 10 juin 2025

La Maire,

Sophie RADREAU



Notifié à l'intéressé le : 10 juin 2025
Publié sur site internet le : 10 juin 2025



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr